



Elections professionnelles du 4 décembre 2014

QUI VOTE ?

Tous les agents publics, fonctionnaires et non titulaires

JE VOTE, MAIS POUR QUOI ? POUR QUI ?

Plusieurs scrutins se tiendront simultanément :

- Le vote au CTM (Comité technique ministériel)

Il permettra de déterminer la représentativité des fédérations et unions syndicales pour chaque ministère.

C'est de cette représentativité que découleront les différents droits et moyens syndicaux pour Force Ouvrière.

- Le vote au CT (Comité technique) de proximité.

C'est le CT du service d'affectation de l'agent (exemple CTL de la TGE).

- Le vote à la CAP (Commission administrative paritaire) pour les fonctionnaires ou à la CCP (Commission consultative paritaire) pour les non-titulaires.

LES ELECTIONS ET LEUR ENJEU

C'est la première fois dans l'histoire de la Fonction publique que les trois versants vont voter en même temps. La Fonction publique de l'Etat, Territoriale et Hospitalière, à savoir plus de 5,2 millions d'agents. Il est à noter que sur les 5,2 millions d'électeurs, environ 1 million sont des agents non-titulaires.

Le résultat de ce vote aura un impact sur l'ensemble des droits et moyens syndicaux.

A l'issue des dernières élections de 2011, FO est la première organisation de la Fonction publique de l'Etat et la troisième tous versants confondus.

A l'aube du grand chantier sur la refonte et la revalorisation des carrières pour l'ensemble des catégories (C, B et A), les revendications très différentes d'une organisation à une autre nécessitent que chaque électeur pèse avec attention ses choix et son vote.

POURQUOI VOTER FO ? QUE REVENDIQUE FO ? CONDITIONS DE TRAVAIL, LE TRAITEMENT, LES CARRIERES.....

Vous retrouverez prochainement les positions de FO sur tous ces sujets qui vous concernent au quotidien !

Coté Fonction publique, FORCE OUVRIERE s'est toujours engagée dans la défense du Service public. Facteur de cohésion sociale, teneur des valeurs républicaines de liberté, égalité, fraternité et laïcité, le Service public et la Fonction publique sont des éléments incontournables de notre République et symbolisent un choix de société que défend FO, une société basée sur la solidarité par le financement du Service public avec l'impôt .



BAISSE D'IMPÔTS

Recalé dans sa baisse des cotisations des plus bas revenus par le conseil constitutionnel, le gouvernement a réussi sa baisse de l'impôt sur le revenu : 3 millions de ménages sont concernés, dont 1,9 million qui verront leur impôt ramené à zéro. Le montant de ce dispositif a été évalué à 1,16 milliard d'euros.

Il s'agit de faire sortir du barème de l'impôt sur le revenu ceux qui y étaient entrés en 2012 et 2013 ou qui y seraient entrés cette année en raison de la politique fiscale menée par le gouvernement et non parce que leurs revenus ont augmenté.

Qui est concerné ?

- Toute personne seule dont le revenu fiscal de référence annuel est inférieur à 14.144 euros. La réduction est maximale (350 euros) pour des revenus inférieurs à 13.795 euros (ce qui correspond au montant imposable d'un salaire de 1,1 fois le Smic). Puis elle est dégressive.

- Tout couple (marié ou pacsé - deux parts) dont le revenu est inférieur à 28.289 euros. Elle est maximale (700 euros) pour des revenus inférieurs à 27.590 euros (soit le montant imposable d'un salaire de 2,2 fois le Smic). Puis elle est dégressive.

Les limites sont majorées de 3.536 euros pour chaque demi-part supplémentaire.



**COMITE NATIONAL DE SUIVI DU PLAN D'ACTION
SUR LES CONDITIONS DE VIE AU TRAVAIL**

Pendant les mesures, la dégradation continue !!!

Rien de bien nouveau dans les annonces qui confirment la politique de l'autruche de la Direction Générale puisqu'à nos revendications d'emplois et de crédits, elle répond mesures, enquêtes et formation alibi !

L'administration fait preuve d'un optimisme forcené, non partagé.

FO-DGFIP estime que l'Administration se trompe en voulant « soigner » les agents plutôt que de s'interroger sur la cause du mal.

Malgré la mise en place des nouveaux outils, les conditions de travail se délitent.

Les outils dédiés (DUERP/PAP/TBVS...) n'ont d'efficacité que dans le diagnostic, les solutions préconisées renvoyant toujours à l'organisation du travail et culpabilisant encore plus votre encadrement intermédiaire de plus en plus mis à mal par des injonctions paradoxales : faire plus et mieux sans aucune marge de manœuvre !

Que dire de la *médiation sociale* et des *réseaux collaboratifs*, présentés par la Direction comme « facilitant les échanges entre les agents et leur hiérarchie et le partage de l'information » !!

Pour **FO-DGFIP** quels que soient les différents outils mis en place depuis 2009, on se heurtera toujours à la triste réalité budgétaire et au postulat inébranlable de la réduction de la dépense publique.

Ajoutez à cela la poursuite des suppressions d'emplois et des réorganisations de services et vous aurez indubitablement un quotidien détérioré avec des collègues dont la charge de travail et le stress vont croissant.

À l'issue de ce Comité de suivi et en conclusion, FO-DGFIP prend acte mais rappelle que le seul remède au stress et au mal-être au travail des agents consiste à demander des volumes d'emplois suffisants pour stopper la dégradation des conditions de travail, compromettant l'exercice normal des missions, et signifiant pour certaines leur abandon.

FO-DGFIP met aussi en garde la Direction Générale contre un traitement médico-social du stress et de la souffrance au travail visant à la dispenser d'évaluer les causes profondes : suppressions d'emplois et réformes, réorganisations incessantes, course aux indicateurs

Retrouvez la totalité du document sur le site national de **FO-DGFIP**

PROCHAIN CTL

Le 30/09

PROCHAINES CAPL

– **Catégorie C**

– **Catégorie B**

Recours en entretien professionnel le 11/09/2014
Liste d'aptitude C en B avant le 14/11

– **Catégorie A**

Liste d'aptitude de B en A avant 14/11

Les notes de services et les circulaires FO concernant les listes d'aptitude sont en ligne sur le site national FO-DGFIP

